Vernouillet
LE MAGAZINE



Magazine municipal d'information

Décembre 2010 - n°23

Objectif : réussite éducative

Ouverture du Relais assistantes maternelles



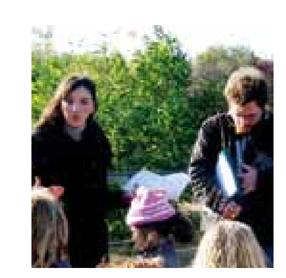
Le RER E à Vernouillet ?



Réforme territoriale



Animations en ville


sommaire

Directeur de la publication
Marie-Hélène Lopez Jollivet
Michaël Cinalli
courriel : maire@mairie-vernouillet.fr

Rédacteur en chef et journaliste
Arnaud Vareilhias - Tél. : 01 39 71 50 65
courriel : arnaud.vareilhias@mairie-vernouillet.fr

Photos
Service communication, Fotolia

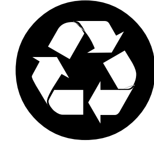
Publicité
Christian Tétard - Tél. : 06 14 84 27 10

Conception, réalisation de la maquette
Agence Rouge Vif - Tél. : 01 39 38 22 77
RV 21937


Impression
La Compo Photo - Tél. : 01 56 63 06 10
Ce journal est imprimé sur du papier FSC dans une imprimerie certifiée imprim'vert
Tirage 4 300 ex

Dépôt légal décembre 2010







édito

Chères Vernolitaines, chers Vernolitains,

La jeunesse de Vernouillet est une force. J'en suis intimement convaincue. Les politiques développées par la municipalité témoignent de notre engagement auprès de l'enfance et de la jeunesse de la commune.

Pour les plus petits, nous nous attachons à développer une offre d'accueil de qualité, comme en atteste l'ouverture d'un Relais assistantes maternelles en janvier prochain. Cet espace d'accueil spécifiquement adapté aux besoins des professionnels de l'enfance est aussi un lieu où les parents pourront échanger avec les services, trouver des informations et divers renseignements, notamment sur les modes de garde. Qu'il soit situé au sein d'un bâtiment de la mairie n'est pas anodin : l'enfance est une préoccupation majeure de la Ville.

De leur côté, les jeunes Vernolitains s'impliquent dans des actions citoyennes. Ils s'engagent dans des opérations de coopération internationale et nous reviennent convaincus de leur potentiel à contribuer à une société plus solidaire. Ils interpellent leurs aînés sur les questions écologiques et sensibilisent leur entourage. Ils saisissent leur chance à l'école et manifestent leur volonté de réussir.

Oui, les jeunes de Vernouillet nous donnent régulièrement des preuves d'un engagement remarquable. L'équipe municipale entend s'appuyer sur eux, comme sur toutes les générations, pour promouvoir concrètement un développement durable.

Parce qu'aussi notre conception de l'engagement politique est d'œuvrer au rapprochement des générations et des cultures, je souhaite que l'année 2011 voie se réunir l'ensemble des forces vives de notre Ville.

Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET
Maire de Vernouillet



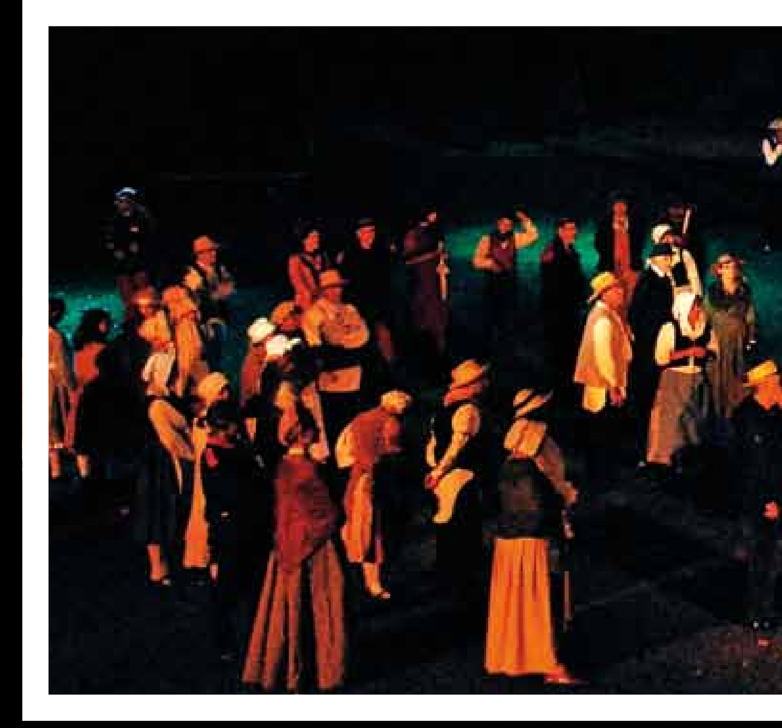
Un spectacle magique

“Émouvant”, “magnifique”, “réussi”,… Les qualificatifs ne manquaient pas à la sortie des deux représentations du spectacle nocturne “Tombé du ciel ! …” jouées à guichet fermé (2 000 places) les 24 et 25 septembre derniers au Parc des Buissons. Ce spectacle organisé par la Ville, dans le cadre des Journées du patrimoine, a été écrit et mis en scène par Bertrand Pascual. La municipalité tient à remercier une nouvelle fois l’ensemble des bénévoles, les prestataires, les partenaires institutionnels, les mécènes ayant permis la réalisation de ce spectacle et des animations l’ayant précédé.









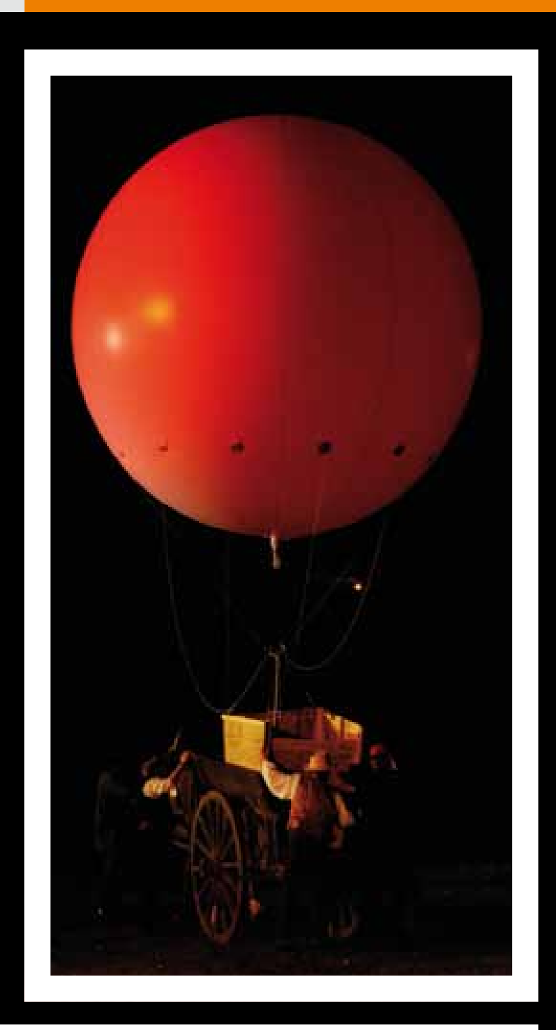


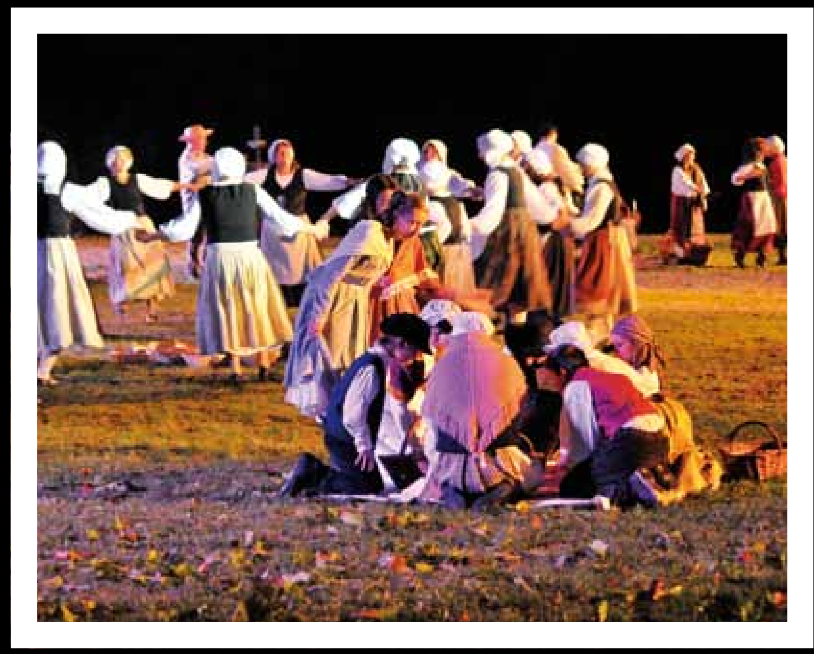


















en images













« Le 24 septembre 1870, en pleine guerre franco-prusienne, un ballon libre, en provenance de Paris atterrit à Vernouillet. A son bord, deux hommes que tout oppose et que la mobilisation des Vernolitains va permettre de sauver de l'ennemi. »

Crédits photos : Ville de Vernouillet // A. Jubeau // A. Vareilhias

Donner toutes ses chances à chaque enfant

Mis en œuvre en 2007 sur Vernouillet, le “programme de réussite éducative” (PRE) a pour objectif d’apporter aux enfants et adolescents en difficulté, ainsi qu’à leurs familles, un accompagnement ciblé sur mesure.



Pour offrir toutes ses chances à chaque enfant, l’école joue un rôle prépondérant, mais elle ne peut pas tout. Une intervention éducative, culturelle, sociale, sanitaire est parfois nécessaire, en dehors du temps scolaire, afin d’aider le jeune qui présente des signes de fragilité ou des risques de décrochage scolaire. Le but est de le remettre durablement dans un parcours de réussite, avec l’aide de ses parents.

Une équipe pluridisciplinaire au service de l’enfant

À Vernouillet, la mise en œuvre du programme de réussite éducative est assurée par une équipe pluridisciplinaire de soutien qui se mobilise dans la durée pour apporter des réponses aux difficultés rencontrées par des enfants ou des jeunes. L’équipe se présente sous la forme d’un réseau coordonné d’intervenants professionnels : assistante sociale, directrices d’établissements scolaires, infirmière, agents des services municipaux ou du Centre communal d’action sociale… Pour Patrick Audrain, responsable des solidarités à la Ville, *“Chaque situation est unique et doit donc faire l’objet d’une approche différenciée. Ce travail en équipe y répond car il confronte les points de vue et associe des compétences complémentaires au service de l’enfant, du jeune et de sa famille.”*

Créer les conditions de la réussite

Pour répondre à l'échec scolaire, l'un des enjeux définis par le programme de réussite éducative, la Ville travaille en étroite collaboration avec les écoles et le collège qui assurent le plus souvent le repérage des enfants ou des jeunes en situation de fragilités. Ces actions vont du soutien scolaire par petits groupes le soir après la classe à la mise en place d'une aide aux devoirs individuelle jusqu'à l'inscription dans un internat d'excellence (voir portrait de Falilou Diop).

Mais face à des situations d'échecs répétées, des interventions spécifiques peuvent s'avérer nécessaires (psychologue, diététicienne…). Par ailleurs, les actions de soutien scolaire doivent souvent être complétées par des activités culturelles, artistiques ou sportives afin de restaurer la confiance en soi, le goût de l'effort et l'autonomie. C'est pourquoi, le dispositif de réussite éducative prévoit le financement de séjours, sorties ou d'ateliers de découverte organisés par la municipalité ou les associations locales (Amicale Laïque et Association du centre socio culturel de Vernouillet). Là encore, le partenariat est étroit.



Accompagner les parents

Le soutien à la parentalité est l'autre volet du programme de réussite éducative. À Vernouillet, il se traduit par des contacts réguliers avec les familles dans le cadre des suivis individualisés. Il prend également la forme de groupes de paroles. Il se concrétise enfin par le Café des parents. Ce dernier vise à favoriser les rencontres entre parents et établissements scolaires qui les accueillent. Pour Asma Oumhand, maire adjoint en charge de la jeunesse et de la réussite éducative, *"l'objectif est d'apporter des connaissances sur les besoins de l'enfant ou du jeune et d'améliorer l'information des parents dans les domaines susceptibles de les aider. Chaque Café des parents donne ainsi lieu à la venue d'un intervenant sur un thème spécifique choisi en concertation avec l'équipe éducative. L'équilibre alimentaire, le sommeil, les dangers d'Internet, l'autorité parentale, l'adolescence et ses difficultés sont les cinq derniers sujets abordés dernièrement."*



Un exemple de parcours individualisé avec la situation d'Anna*

Un couple en situation économique précaire rencontre des difficultés avec l'une de ses filles scolarisée en école maternelle. Cette dernière ne parvient pas à s'intégrer au sein de la classe et joue peu avec ses camarades. Elle est décrite comme une enfant repliée et peu confiante par la directrice d'école qui en informe l'équipe pluridisciplinaire de soutien.

Pour répondre aux difficultés rencontrées, et en accord avec l'enfant et les parents, l'équipe pluridisciplinaire a notamment proposé de financer des activités permettant à Anna de développer sa socialisation, son autonomie et l'expression de sa personnalité : inscription au séjour été, au centre de loisirs, au club de judo et à des ateliers artistiques et d'éveil musical organisés dans le cadre du passeport culturel de la Ville.

* pour des raisons de confidentialité, le prénom a été modifié.



Interview

Nadia Chahid Coordinatrice du programme de réussite éducative

Quel est votre rôle ?

“Avec l’équipe pluridisciplinaire de soutien, je participe à la définition des parcours individualisés pour chaque enfant ou jeune repéré. À ce titre, je coordonne l’action partenariale et joue un rôle d’interface entre les différents intervenants. Si l’enfant ou le jeune est intégré au programme de réussite éducative, j’informe les parents ou le représentant légal des actions envisagées dont j’accompagne la mise en œuvre. J’assure enfin le suivi administratif et financier du programme.”

Comment s’effectue le repérage ?

“Un acteur éducatif de la commune, qui peut être un enseignant, une assistante sociale ou un agent du Centre communal d’action sociale, repère des signes de fragilité chez un enfant ou un adolescent dans les différents domaines de son existence (scolarité, santé, famille…). Il expose alors la situation en équipe pluridisciplinaire qui valide ou non l’entrée du jeune dans le dispositif. Son inscription définitive est toutefois soumise à un engagement écrit du responsable légal. J’ajoute que le reperage n’est pas un signalement. Il ne s’agit en aucun cas de stigmatiser un enfant et sa famille mais au contraire d’être attentif et bienveillant en recherchant la réussite de leurs parcours.”

Les situations de chaque jeune sont soumises au devoir de confidentialité ?

“Tout à fait. Le programme de réussite éducative, qui repose sur un suivi individualisé de mineurs hors temps scolaire, est soumis à l’obligation de discrétion et au respect de la vie privée. Les informations échangées au sein de l’équipe pluridisciplinaire de soutien sont donc confidentielles. Nous avons formalisé cet engagement à travers la mise en œuvre d’une charte de confidentialité rédigée et validée par l’ensemble des membres du dispositif.”

Le PRE ou l’approche par les publics

Le programme “réussite éducative” est issu du plan de cohésion sociale de juin 2004 et de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005. Alors que les dispositifs partenariaux du champ éducatif ont généralement une entrée plutôt collective, le programme réussite éducative propose une entrée par les publics et s’attache aux parcours individuels avec des interventions personnalisées inscrites dans la durée. Il rejoint en cela l’approche éducative anglo-saxonne, et notamment américaine, à travers le programme baptisé Perry Preschool.

Pour en savoir plus : www.cohesionsociale.gouv.fr

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE DE VERNOUILLET EN CHIFFRES :

- **54 enfants ou jeunes** ont intégré le programme de réussite éducative
- **92 635 €** sont alloués au programme de réussite éducative (dont 49 818 € directement financés par l’État) pour l’année 2010

Priorité aux jeunes des Zones urbaines sensibles

Le programme de réussite éducative s’adresse en priorité aux enfants et adolescents, ainsi qu’à leurs familles, qui vivent dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. En effet, les écarts entre les élèves des Zones urbaines sensibles (Zus) et ceux des autres agglomérations restent importants. Les évaluations pratiquées au CE2 et à l’entrée en classe de sixième sont très nettes sur ce point. Un retard que l’on retrouve au niveau du bac, et plus tard, au cours des études supérieures. En Zus, comme ailleurs, le nombre de diplômés a augmenté, mais moins rapidement que dans les autres agglomérations et, au final, les écarts entre les territoires se sont accrus.

dossier



Interview

Falilou Diop ou l'ambition de réussir

Falilou Diop, 14 ans, a intégré l'internat d'excellence de Marly-le-Roi en septembre 2010 suite à un repérage effectué dans le cadre du programme de réussite éducative de Vernouillet. Impressions et confidences d'un jeune Vernolitain bien décidé à saisir sa chance.

Peux-tu nous présenter ton établissement ?

"Cette année, j'ai intégré l'internat d'excellence de Marly-le-Roi en classe de quatrième. Il y a 138 élèves, de la 6e à la terminale, qui viennent de communes très différentes comme Trappes, Villiers-le-Bel, Etampes et d'autres villes de la région parisienne. Pour mes cours, je me rends directement au collège Louis-Lumière du lundi au vendredi de 8h à 17h30. C'est seulement après que je rejoins l'internat pour suivre des études encadrées avec des assistants d'éducation. En fonction de mon emploi du temps, je peux pratiquer des activités physiques, culturelles ou artistiques. Car il y a des salles pour la danse, les sports de combat, un espace numérique... Le choix est vaste. Il y a aussi des intervenants qui viennent. Dernièrement c'était le collectif de danse hip hop Black, Blanc, Beur."



Après trois mois à l'internat, quelles sont tes impressions ?

"Cela se passe bien. Au début, j'appréhendais ma rentrée dans un nouvel établissement mais je me suis vite intégré. En fait, le défi a été de me mettre rapidement au niveau. J'ai des lacunes en français et je dois fournir un travail important pour rattraper mon retard. Heureusement, il y a les maths et l'anglais ! J'ai tenu bon et ça va beaucoup mieux. Nous sommes très bien encadrés et je me suis vite fait des amis qui ont la même envie de réussir. On est motivé et on s'entraide. C'est un peu comme une grande famille où chacun apprend à se connaître et à vivre ensemble. C'est l'école dans l'école. L'école de la vie en quelque sorte. On y enseigne les savoir-faire mais aussi le savoir-être. Les règles peuvent paraître strictes pour certains mais elles sont là pour nous guider."

Quels sont tes projets à court et moyen termes ?

"Je veux réussir mon année et poursuivre sur ma lancée. Mes parents comptent sur moi tout comme les nombreuses personnes qui ont défendu ma candidature et m'ont soutenu (NDLR : il fait référence aux membres de l'équipe pluridisciplinaire). Plus tard, j'aimerai être mentaliste car je m'intéresse beaucoup à la psychologie humaine. J'hésite également avec une carrière de basketteur professionnel. J'adore le sport en général et le basket en particulier. L'an passé, j'ai été repéré par un entraîneur lors d'un match. Il m'a poussé à intégrer le club de Poissy. Mais avec la rentrée scolaire, c'était compliqué pour moi. La direction de l'internat est au courant et m'encourage. Elle souhaite que je reprenne l'entraînement. Avec le nouveau terrain de sport en construction, je n'aurai pas d'excuses. Je vais m'y remettre, ça c'est sûr !"

L'internat d'excellence de Marly

L'internat d'excellence de Marly-le-Roi est situé dans les anciens locaux rénovés de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), transféré depuis à Paris. Il accueille 139 élèves sélectionnés sur mérite et issus de quartiers ou de zones "prioritaires". Plus de la moitié d'entre eux sont boursiers, issus des Yvelines et sont considérés comme des jeunes "à potentiel". Cette initiative s'inscrit dans le cadre du grand emprunt, qui alloue une enveloppe de 500 millions d'euros à l'égalité des chances.



L'intervention publique locale menacée

Le Parlement a définitivement adopté, le 17 novembre 2010, le très controversé projet de loi gouvernemental portant sur la réforme territoriale. Le magazine propose un point sur les principales mesures prévues et leurs effets probables sur l'avenir des collectivités locales.

Les députés ont ratifié par 258 voix contre 219 le projet de réforme, après le vote acquis d'extrême justesse du Sénat, le 9 novembre dernier. Pour beaucoup d'élus locaux, il s'agit d'une menace sérieuse pour l'intervention publique locale et un mouvement brutal de recentralisation qui va priver les collectivités de leur autonomie.

La proximité mise à mal

La réforme supprime les conseillers généraux (élus du département) et régionaux (élus de la région) pour les remplacer par un nouveau type d'élu local : le conseiller territorial.

La réforme prive ainsi les citoyens d'un débat démocratique puisque les électeurs ne désigneront plus qu'un seul représentant pour deux assemblées distinctes. Par ailleurs, le nouveau conseiller territorial, pris par ses deux mandats, ne disposera plus du temps nécessaire pour aller à la rencontre des habitants de son territoire, lui-même de plus en plus vaste. Enfin, la réforme institutionnalise le cumul des mandats et marque un recul de la parité en raison du mode de scrutin choisi. Il devrait y avoir 3 496 conseillers territoriaux au total. Ils seront élus tous les 6 ans, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Les élections sont prévues au printemps 2014.

Une perte d'autonomie

Autre aspect important de la réforme, la suppression de la clause dite de "compétence générale" pour les régions et les départements.

Cette clause permettait à une collectivité de s'occuper d'un domaine qui n'est pas forcément de son ressort, comme par exemple le logement. Elle rendait possible de multiples financements croisés au profit d'une même action (telle réhabilitation financée à 30% par la région, 30% le département, 30% la communauté de communes et 10% la municipalité locale, par exemple).

Au 1er janvier 2015 ce ne sera plus possible. Aucun projet ne pourra bénéficier d'un cumul de subventions d'investissement ou de fonctionnement accordées par un département et une région exceptions faites pour les domaines de la culture, du sport et du tourisme qui restent une compétence partagée entre les trois niveaux de collectivités. Une aberration pour les élus locaux des petites communes qui dépendent des subventions régionales ou départementales dans des domaines autres que leurs compétences obligatoires.

Le recul de la liberté communale

Toutes les communes françaises devront avoir adhéré à un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au 1[er] janvier 2014.

En clair, cela signifie que Vernouillet fera partie soit d'une communauté de communes (moins de 50 000 habitants), soit d'une communauté d'agglomération (plus de 30 000 habitants et au moins une commune de 15 000 habitants). Et notre commune ne dispose donc que de deux ans pour choisir librement son avenir. En effet, à partir du 1[er] janvier 2012, le Préfet pourra créer, par arrêté, un projet de périmètre pour un EPCI. Un avis défavorable de la commune permettra cependant de geler temporairement le projet. Au 1[er] janvier 2013, changement de ton, les pleins pouvoirs seront accordés au Préfet, non seulement pour créer les EPCI de son choix, mais aussi pour modifier le périmètre de ceux qui existent déjà et qui ne conviennent pas à l'État.

Les autres mesures importantes de la réforme territoriale

Création de métropoles

La loi crée une nouvelle catégorie d'établissements publics de coopération intercommunale : la métropole. Elle regroupera des communes représentant au moins 500 000 habitants. Cette disposition n'est pas applicable à l'Île-de-France, cas particulier qui est traité dans les textes relatifs au Grand Paris.

La région transférera à la métropole sa compétence en matière de promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques. En outre, les métropoles récupèreront des compétences actuellement assumées par les départements, comme les transports scolaires.

Regroupement de départements ou de régions

Sur la base du volontariat, plusieurs départements formant, dans la même région, un territoire d'un seul tenant, pourront, par délibération de leurs conseils généraux, demander à être regroupés en un seul département. De même, plusieurs régions formant un territoire sans enclave auront la possibilité, par délibération des conseils régionaux, de demander à être regroupées en une seule région. Enfin, une région et les départements qui la composent seront en mesure, par délibérations concordantes, de fusionner en une seule collectivité territoriale.

Dans les trois cas, le gouvernement ne pourra accéder à la demande que si le projet de regroupement obtient la majorité absolue des suffrages exprimés par les électeurs.

Des moyens de financement réduits

La réforme territoriale ne s'est pas fait attendre et s'est traduite dès janvier 2010 par une réforme fiscale importante : la suppression de la taxe professionnelle. Recette essentielle pour les communes, elle avait permis à notre ville de maintenir une pression fiscale modérée, légèrement inférieure à la moyenne des villes de même strate. En échange, la réforme a prévu une Contribution économique territoriale qui se scinde en deux taxes : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) et la Cotisation sur la richesse créée par les entreprises (CVAE). Plus juste, elle prend davantage en compte la capacité contributive des entreprises.

Toutefois, les modalités de calcul et la fixation des taux de la CVAE par l'État ne compenseront pas les pertes engendrées par la suppression de la taxe professionnelle. Et la dotation fixée sur les bases des recettes fiscales de 2009 pour corriger ce lourd changement, comme toutes les dotations, ne sera pas amenée à être réévaluée après 2011.

En l'absence de recettes nouvelles compensant la suppression de la taxe professionnelle, les capacités de financement des collectivités se trouvent réduits. Les choix pour l'avenir pourraient donc s'avérer redoutables : le gel des dépenses et donc des projets, l'endettement ou bien encore l'augmentation des taux d'imposition (taxe d'habitation et du foncier bâti). Dans ce dernier cas, il faudra donc expliquer en quoi une réforme qui pénalise le pouvoir d'achat des ménages (donc la relance par la demande) est bonne pour l'économie…

Les collectivités, acteurs du développement économique

73% C'est le pourcentage de l'investissement public qui est réalisé par les collectivités territoriales. Un chiffre qui fait des communes, des départements et des régions de véritables acteurs du développement économique.

10% de la dette publique seulement sont le fait des collectivités locales. Rappelons que, contrairement à l'État, les collectivités ne peuvent voter un budget en déficit.

15% du budget des associations françaises dépendent des subventions des régions et des départements (14 % provenant des communes), ce qui représente 9 milliards d'euros sur un budget global de 60 milliards.

transport



Le RER E à Vernouillet en 2020 ?

Le RER E passera-t-il en gare de Vernouillet-Verneuil ? C'est en tout cas ce que prévoit le tracé du projet Eole actuellement soumis au débat public dans les principales villes concernées. Le point sur ce projet, qui malgré ses atouts, suscite des interrogations.

Selon le Stif (Syndicat des transports en Île-de-France), autorité organisatrice des transports de voyageurs en Île-de-France, le prolongement de la ligne E du RER à l'ouest permettra à l'horizon 2020 de relier Mantes-la-Jolie - via Poissy - à La Défense en 35 minutes, avec huit trains par heure. Le centre d'affaires de la Défense sera quant à lui directement accessible sans changement par les voyageurs de l'actuel RER E en provenance de l'Est de Paris. Trois millions de Franciliens sont ainsi concernés par ce projet qui répond aux enjeux de l'Opération d'intérêt national (OIN) Seine Aval dont notre commune est membre.

Un important chantier pour l'avenir

Si le tracé actuellement débattu est adopté, le lancement des travaux pourrait débuter dès 2013 avec le réaménagement et la rénovation de la ligne existante Mantes-Paris sur une longueur de 47 kilomètres et le percement d'un nouveau tunnel d'environ 8 kilomètres entre La Défense et Haussmann/Saint-Lazare, terminus actuel du RER E. Cette ligne modernisée viendra décharger la ligne A du RER, fortement encombrée, de près de 15 % de ses voyageurs.

Le prolongement du RER E entre dans le cadre du plan de mobilisation pour les transports franciliens. Il est cofinancé par l'État, la Région Île-de-France et les Départements pour un montant de 2,2 à 2,8 milliards d'euros hors taxe suivant les scénarios retenus. Il est porté par Réseau ferré de france (RFF), maître d'ouvrage, et par le Stif.



Prolongement du RER E de Paris à Mantes-la-Jolie.

Apporter sa contribution au débat public

Les comptes-rendus des débats publics seront intégralement diffusés sur le site Internet de la Commission nationale du débat public (CNDP). La journée de clôture se déroulera **le 16 décembre (19 h)** au Palais des Congrès à Paris. Les Vernolitains sont invités à y assister. La synthèse des débats publics donnera lieu à un rapport en février 2011.

RFF et le Stif devront publiquement annoncer leur décision quant aux travaux à réaliser au plus tard trois mois après la publication de ce document. En attendant, la Ville met à disposition des Vernolitains un dépliant explicatif et présente une exposition dans le hall de la mairie jusqu'à fin janvier.

Pour en savoir plus : www.debatpublic-rer-e.org
Courriel : contact@debatpublic-rer-e.org



L'arrivée du RER E : une bonne nouvelle pour Vernouillet, oui mais...

La situation de la gare de Vernouillet-Verneuil et l'évolution de sa desserte doit tout de même nous inciter à la vigilance pour que la situation future ne se dégrade pas. Deux aspects retiennent notre attention. Il s'agit du cadencement aux heures de pointe du matin et du soir en gare de Vernouillet-Verneuil ainsi que l'accès à Cergy via la gare de Houilles-Carrières.

Sur le premier point, il faudra veiller à ce que les temps de trajet et la fréquence actuelle de 6 trains à l'heure, le matin et le soir en semaine, soient maintenus. En effet, la construction d'une desserte en gare de Vernouillet-Verneuil ne s'accompagnera pas pour autant d'une modification de l'infrastructure existante sur notre ligne. En ce qui concerne l'accès à Cergy, il sera rendu plus difficile encore du fait de la suppression des arrêts en gare de Houilles-Carrières.

Les élus de Vernouillet seront présents dans les débats et ne manqueront pas de faire entendre les attentes des Vernolitains sur ce dossier essentiel.

transport

Enquête transport : faites entendre votre voix !



Connaître aujourd'hui les habitudes de déplacements des Franciliens est essentiel pour définir et prévoir les services et infrastructures de demain. C'est pourquoi le Stif, en partenariat avec l'État, lance une grande enquête (EGT) auprès des ménages franciliens. Certains foyers Vernolitains seront contactés.

Depuis le mois d'octobre et jusqu'en juin 2011, le Syndicat des transports en Île-de-France (Stif) et l'État, via la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, réalisent une enquête afin de recenser les pratiques des franciliens en matière de déplacements et analyser l'évolution de leur mobilité.

Les foyers vernolitains interrogés

La société de sondages TNS Sofres, qui a été choisie pour réaliser cette enquête, contactera par téléphone puis par courrier, un ou plusieurs ménages vernolitains. Dans un second temps, un enquêteur de cette société, muni d'une accréditation officielle, se rendra au domicile des ménages contactés pour réaliser l'interview en présence de tous les membres de la famille âgés de six ans ou plus. Les réponses fournies lors des entretiens resteront anonymes et confidentielles. Elles sont protégées par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Anticiper les besoins

Les résultats de cette enquête auprès des ménages franciliens (10 500 avaient répondu lors de la dernière enquête en 2002) constitueront une source précieuse pour élaborer des politiques régionales d'aménagement. En effet, les investissements en faveur des transports impliquent des moyens financiers importants à long terme. L'EGT permettra d'arrêter les priorités d'action (routes, transport en commun : métro, tramways, bus…) et d'anticiper les besoins futurs afin de prévoir des services et des infrastructures de transport adaptés. Il est donc important que les familles vernolitaines, premières concernées par le développement des transports sur leur commune et au sein de la région Île-de-France, contribuent à cette enquête.



Quelques résultats de l'EGT 2002

- Un Francilien fait 3,5 déplacements par jour.
- 1 actif sur 2 utilise sa voiture pour aller travailler.
- 19 % des déplacements des Franciliens se font en transports en commun.

Fin de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement

La Ville vient d'achever la dernière tranche du plan de mise en séparatif des réseaux d'assainissement (eaux usées et pluviales) de la commune de Vernouillet par les rues Aristide Briand, Albert Labrousse, Jean Jaurès et la sente de la fleur de Lys. À cette occasion, la commune à procédé à la réfection des voieries tant attendue par les riverains. Le montant global des travaux s'élève à 1 208 194 euros TTC. Cette séparation doit permettre d'éviter une saturation des réseaux d'eaux usées et un meilleur traitement de celles-ci au niveau de la station d'épuration.



Le bois de Marsinval se refait une santé

Des coupes d'arbres ont eu lieu dans le bois de Marsinval depuis le mois d'avril sur une superficie d'un hectare environ. Les sociétés Euro Bois et Pacos Bois ont eu en charge ces coupes qui obéissent à un cadre légal. Elles ont été effectuées à la demande des propriétaires qui ont déposé une déclaration préalable en mairie. Par ailleurs, l'autorisation de coupe, soumise au régime déclaratif, est accordée par la Direction départementale des territoires (DDT) qui réalise, au préalable, un état des lieux.

Les bois concernés sont des taillis de châtaigniers qui n'avaient pas été coupés depuis 80 ans alors que des éclaircies doivent être pratiquées tous les 10-12 ans et une coupe rase tous les 25-30 ans. Cette technique permet leur régénération tout en conservant les meilleures essences. Pour plus d'informations sur l'entretien des bois, vous pouvez consulter le site Internet du Centre régional de la propriété forestière d'Île-de-France et du Centre sur : www.crpf.fr



Non, tout ne va pas à l'égout !

Les eaux usées sont les eaux salies par l'activité domestique : eau de vaisselle, chasse d'eau… Elles bénéficient d'un traitement en station d'épuration, avant de retourner au milieu naturel. Pour autant, certaines règles doivent être respectées car le réseau de collecte des eaux usées ne peut tout absorber. Bien au contraire.

Les eaux usées s'évacuent dans des canalisations mises en place spécialement pour leur transport : les collecteurs d'assainissement. À Vernouillet, le nombre d'interventions liées à des anomalies provoquées par des éléments indésirables dans les collecteurs et branchements est d'une trentaine par an. Pour Catherine Hamelin, responsable technique du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Verneuil-Vernouillet (Sieavv), *"l'essentiel des perturbations est dû à des rejets de petits objets et aux graisses qui obstruent les conduits et endommagent les équipements des stations d'épurations."* Des maladresses ou abus dont le coût environnemental mais aussi financier finit par peser lourd. Selon la responsable technique, *"le montant de chaque intervention supporté par la commune et le syndicat varie entre 250 et 1 500 euros suivant les moyens mis en œuvre et la durée d'intervention."* De quoi faire réfléchir les plus récalcitrants d'entre nous.

Modifier nos comportements

Pour que le réseau d'assainissement fonctionne de manière optimale, certaines règles doivent donc être respectées. Ainsi, il ne faut pas jeter dans les toilettes de petits objets tels que les cotons et lingettes. Ils sont à mettre directement à la poubelle. De même, les liquides nocifs tels que les peintures, les désherbants, les pesticides et les huiles de friture ou de vidange doivent être triés et déposés dans les déchetteries. Enfin, certaines substances ou molécules contenues dans les médicaments et les sirops périmés doivent être rapportés chez le pharmacien car ils échappent en partie au traitement d'épuration et ont des effets catastrophiques sur la faune et la flore.

Le saviez-vous ?

Les eaux de ruissellement de la rue et des toits sont évacuées par les caniveaux dans le réseau de collecte des eaux pluviales, puis rejetées dans le milieu naturel. Sur leur passage, ces eaux de pluie se chargent de particules polluantes. Inutile d'en rajouter en déversant dans le caniveau des déchets liquides ou solides qui finiront directement dans la nature.

Inauguration du lancement de l'Agenda 21 de Vernouillet

Lundi 15 novembre, la Ville a inauguré en mairie le lancement de son Agenda 21 à travers une exposition retraçant l'ensemble de la démarche et dévoilant quelques unes des 70 actions à mener d'ici 2014. Parmi les personnes présentes, des Vernolitains bien sûr, mais également des associations et des entreprises (Ecolonia, Adapave, Adiv, Les Vernes, La Lyonnaise des eaux, Véolia…), les représentants des comités de quartier, des élus de la ville d'Ecquevilly ainsi que des services des villes d'Orgeval et de Triel-sur-Seine.





Action de sensibilisation sur le thème de l'eau

Mercredi 20 octobre, à l'occasion de la Fête de la Science, une centaine d'enfants de l'accueil de loisirs du Clos des Vignes et du Conseil municipal enfants ont visité le site de production d'eau potable au Pecq-Croissy. Une sortie qui leur a permis de découvrir le cycle de l'eau et la biodiversité des bords de Seine sous forme d'ateliers pédagogiques animés par des intervenants de Lyonnaise des Eaux et d'un ornithologue de la Ligue de protection des oiseaux. Cette action s'inscrit dans le volet d'éducation à l'environnement de l'Agenda 21 de Vernouillet voté le 28 juin dernier en conseil municipal.

Nettoyage des parcelles rue de Breteuil

L'un des objectifs de la charte propreté mise en œuvre par la Ville vise la suppression progressive des dépôts sauvages (voir le dossier consacré à la propreté dans le magazine n° 22). Un combat difficile que la municipalité entend mener avec détermination. Ainsi, le 15 novembre dernier, les services techniques de la commune, en partenariat avec la société Sepur et l'Adapave, ont procédé à l'enlèvement de dépôts sauvages sur des parcelles situées rue de Breteuil. Les ordures ont été rapportées en déchetterie afin d'y être traitées.

Cette action s'inscrit dans le plan d'élimination des dépôts sauvages, qui découpe la ville en trois zones de nettoyage. Il est mené sur trois ans et s'accompagne d'un renforcement du dispositif de surveillance, de sanctions en cas d'infractions et de la mise en demeure des propriétaires ayant accepté ou facilité par leur négligence des dépôts sauvages sur leur terrain conformément à la loi.






Vue aérienne du site de l'ancienne société Éternit.

Val-de-Seine 2 : le projet est déposé à la CDAC

Le dossier portant sur la création du futur centre commercial Val-de-Seine 2 à Vernouillet a été déposé en préfecture le 21 octobre dernier. Il est actuellement soumis à l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) présidée par le préfet des Yvelines. Une étape importante devrait donc être franchie d'ici la fin de l'année. Explications.

La CDAC qui statue sur les projets commerciaux de plus de 1 000 m², vérifie actuellement la conformité du futur centre commercial Val-de-Seine 2 en termes d'aménagement du territoire et de développement durable. Normes de sécurité, validité des plans d'architecture, intégration du bâtiment dans son environnement, insertion dans les réseaux transports collectifs… L'ensemble du projet est ainsi passé au crible. En cas d'avis favorable, le groupe SPP, qui a en charge sa réalisation, pourra déposer le permis de construire autorisant sa construction début 2011.

Un projet ambitieux

Le futur centre commercial Val-de-Seine 2 s'implantera en entrée de ville, sur les terrains occupés anciennement par la société Eternit. Il prévoit la construction d'un programme de 22 000 m² de surface de vente, le transfert et l'agrandissement de l'actuel Carrefour Market à 4 500 m² avec 7 nouvelles moyennes surfaces ainsi que 80 boutiques et restaurants sur un seul niveau.

Sa structure moderniste, dessinée par l'architecte Laroche Jard, ouvrira sur la Seine et le coteau de l'Hautil. Il répondra aux plus hautes exigences environnementales actuelles (toitures végétalisées, récupération et traitement original de l'eau, économie d'énergie…) conformément à la certification Breeam dont il fait l'objet. Estimé à 100 millions d'euros, il doit voir le jour en 2014.

Un atout pour notre Ville

L'installation du nouveau centre commercial, soutenue par l'Opération d'intérêt national, est menée en partenariat avec la ville de Triel et la communauté d'agglomération des deux Rives. Il constitue, à ce titre, une opportunité exceptionnelle pour développer le tissu économique local. En effet, les Vernolitains, et plus largement les habitants du canton, trouveront à leur porte un centre commercial moderne proposant des activités de loisirs en complément d'une offre de service axée sur le bien-être et l'équipement de la personne. Par ailleurs, 600 emplois devraient être créés.

Autre aspect important, ce projet permettra de requalifier la partie Est du territoire de Vernouillet qui malgré la proximité d'espaces naturels majeurs, tels la Seine et les étangs de loisirs Val-de-Seine, est composée d'un tissu urbain hétérogène faiblement intégré au reste de la ville. Le centre commercial s'accompagnera ainsi d'une valorisation du potentiel paysager et du renforcement des liaisons de transport.



Vernouillet crée un Relais assistantes maternelles

"Vernolutins" c'est le nom du Relais assistantes maternelles (Ram) qui ouvrira ses portes en janvier 2011. Porté par une politique volontariste en faveur de la petite enfance, il vise à répondre aux besoins des parents et des assistantes maternelles.

Après plusieurs mois de travaux, le Relais assistantes maternelles est prêt à accueillir les enfants, parents et assistantes maternelles. Aménagé dans l'un des bâtiments municipaux qui jouxte la mairie, le Ram se situe à proximité de la bibliothèque municipale. Il s'ouvre sur une ruelle calme exclusivement piétonne.

Un service très utile pour les parents et les assistantes maternelles

Ce service gratuit repose sur une idée simple : proposer, à proximité des assistantes maternelles, un lieu où elles se retrouvent avec les enfants dont elles ont la garde. L'occasion pour elles d'échanger sur leurs pratiques autour d'ateliers d'éveil et d'animations pour les enfants. "*Nous avons voulu créer ce relais pour favoriser les liens entre ces professionnelles qui ont besoin de valoriser leurs savoir-faire ou qui souhaitent obtenir des informations sur la législation, la convention collective, leur métier, le statut.*" précise Véronique Deutsch, maire adjoint en charge de la Petite enfance.

Lieu de conseils et d'informations pour les assistantes maternelles, le relais l'est aussi pour les parents et futurs parents qui peuvent prendre connaissance de tous les modes d'accueil existants et sont accompagnés tout au long de leurs démarches (contrat de travail avec une assistante maternelle, aide financière auprès de la Caf, etc.) Cette structure répond aussi aux interrogations légitimes des parents qui hésitent à choisir une assistante maternelle et pour qui l'accueil collectif reste le réflexe (crèche, multi-accueil, halte-garderie…). Dernier point, l'équipe du relais assume un rôle d'interface entre les parents et les assistantes maternelles, désamorçant les éventuels conflits ou incompréhensions susceptibles de survenir. Une palette de services très utile pour que la garde des enfants se déroule dans les meilleures conditions.

La Caf partenaire de la Ville

La Caisse d'allocations familiales (Caf) finance les travaux d'aménagements et l'équipement du Ram à hauteur de 80 % (25 000 €). Elle finance également son fonctionnement à hauteur de 70 % conformément aux engagements pris dans le cadre du contrat "enfance-jeunesse" renouvelé avec la Ville en janvier 2010 et du contrat de prestations de service.



Interview

Véronique Deutsch
Maire adjoint en charge de la Petite enfance

Pourquoi avoir créé un Relais assistantes maternelles ?

"Pour répondre aux familles vernolitaines qui sont en demande constante d'informations sur les différents modes d'accueil et soutenir les jeunes parents dans leurs démarches. Pour répondre également aux besoins des assistantes maternelles libérales qui trouvent avec le Ram un lieu d'échanges et d'animation pour elles et les enfants dont elles ont la garde. Elles peuvent ainsi rompre avec leur isolement, lié à leur activité qui s'effectue souvent à leur domicile, et rencontrer d'autres professionnels de la petite enfance. Le Ram est donc un véritable outil de professionnalisation de l'accueil des enfants dont la qualité est un enjeu essentiel de notre politique."

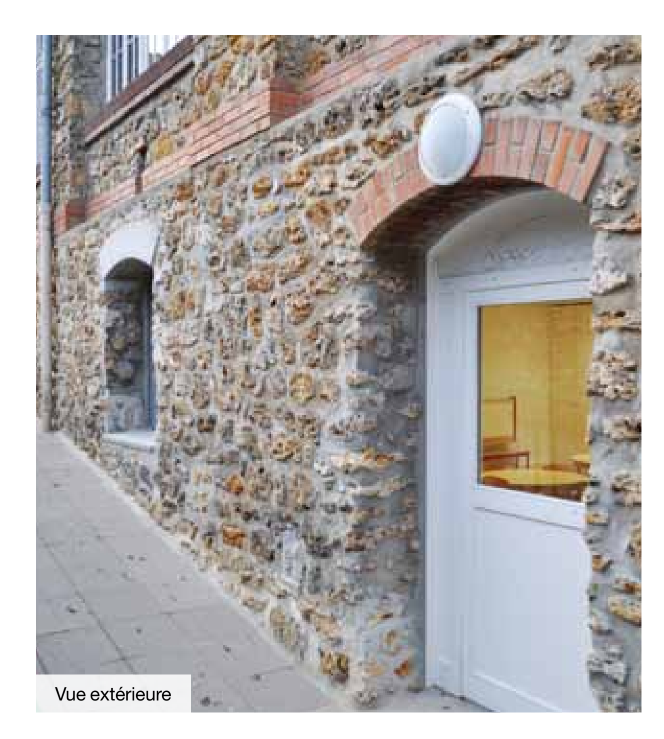
En dehors du Ram, quelles sont les dernières réalisations en faveur du développement de l'offre d'accueil ?

"Nous venons d'augmenter la capacité du multi-accueil de la Maison de l'enfance de 25 à 32 places. Nous poursuivrons ce développement en 2011 avec la création de 8 places supplémentaires (40 places au total). En parallèle, nous avons élargi l'amplitude journalière de la structure (passage de 10 à 11 heures) qui est maintenant ouverte 216 jours par an contre 196 en 2009. Ceci a été possible grâce à l'adaptation de locaux du multi-accueil, les travaux ayant été réalisés cet été. La création d'un relais d'assistantes maternelles est ainsi une illustration de plus de notre politique volontariste en faveur de la petite enfance. Elle s'ajoute aux efforts continus déjà engagés depuis le début de la mandature."





Vues intérieures



Vue extérieure

Renouvellement des jeux de cour à l'école de Marsinval

La municipalité a renouvelé l'ensemble des jeux de cour de l'école maternelle de Marsinval pour un montant de 30 000 euros. Choisis en concertation avec l'équipe enseignante, ces nouveaux aménagements répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont soumis à un contrôle technique régulier assuré par une société agréée. Ils font la joie des enfants qui ont pu à nouveau grimper et glisser à loisir dès cette rentrée.









Rentrée scolaire 2011 : pensez à l'inscription de votre enfant

Sont concernés, en particulier, les enfants qui feront leur rentrée en première année de maternelle (année 2008) ainsi que ceux entrant en cours préparatoire (année 2005). Les inscriptions auront lieu à la Maison de l'enfance, située rue Jean Malher, **du 3 janvier au 11 février 2011** de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 (fermeture le vendredi à 17h et le jeudi après-midi). Deux ouvertures exceptionnelles sont par ailleurs prévues les samedis 22 et 29 janvier de 9h à 12h. Les parents devront se munir du livret de famille ou de l'extrait de naissance, du carnet de santé de l'enfant ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Ateliers danse et cirque pour les 4-12 ans

Après l'atelier percussion, la ville propose un atelier cirque (**5 janvier au 23 mars 2011**) et un atelier danse (**30 mars au 15 juin 2011**) dans le cadre du passeport culturel à destination des 4-12 ans. Ces deux activités se dérouleront tous les mercredis matin à l'Espace des Résédas de 9h30 à 10h30 pour les 4 à 6 ans et de 10h30 à 12h pour les 7 à 12 ans. Pour inscrire votre enfant, contacter le service jeunesse dès à présent.

Tél. : 01 39 71 56 13 ou jeunesse@mairie-vernouillet.fr

Le CME lance sa lettre d'information

Comme ils s'y étaient engagés, les jeunes élus du Conseil municipal enfants lancent leur lettre d'information à destination de leurs camarades et de leurs parents. Cette lettre, écrite par eux, rend compte des activités menées et des projets à venir. Elle est distribuée dans les écoles de la ville et diffusée en mairie. Elle est également téléchargeable sur le site Internet de la ville dans la rubrique “Conseil municipal enfants”.



Vernouillet Junior

LA LETTRE D'INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Visite de la station d'épuration de Verneuil-Vernouillet

Participation au Forum 21









Des animations pour les jeunes tout au long de l'année

À chaque vacances scolaires, le service jeunesse de la ville propose des activités aux adolescents âgés de 11 à 17 ans. Le programme, sans cesse renouvelé, tient compte des souhaits exprimés par les jeunes.

Foot en salle au Gymnase de l'Amandier, soirée Halloween à La Grange, kick boxing, équitation, sorties cinéma à La Défense et au Palais de la Découverte à Paris… Voilà quelques unes des activités qui ont été proposées lors des vacances de la Toussaint du 25 octobre au 2 novembre derniers. Une nouvelle programmation pour les vacances de Noël vous est proposée du 20 au 24 décembre. La plaquette est disponible en mairie et téléchargeable depuis le site Internet de la ville. Pour s'inscrire et faire ses choix, il suffit de posséder le Pass' jeunes. Il est proposé à partir de 10 € et valable durant toute l'année scolaire.

Satisfaire le plus grand nombre

Ces activités, encadrées par des animateurs diplômés, prennent en compte les envies des jeunes. *"Nous élaborons les programmes en tenant compte des souhaits exprimés par chacun. Cependant nous veillons à ce que l'offre soit équilibrée afin de satisfaire le plus grand nombre"* explique Yannick Gautier, responsable du service jeunesse. Et de poursuivre : *"au-delà de l'épanouissement recherché, ces activités favorisent la socialisation et la découverte de la citoyenneté."*



Renseignements :
service jeunesse au 01 39 71 56 13

Chantier jeunesse : retours d'expérience de trois jeunes Vernolitains



Le 27 octobre dernier, deux jeunes Vernolitains sont venus partager leurs impressions en mairie dans le cadre d'un chantier jeunesse effectué au Mali. Un moment fort mis à l'honneur par la présence d'Ali Soumaré, membre de la commission des affaires internationales et Vice-président de la commission jeunesse au Conseil régional d'Île-de-France.

"Nous avions envie d'apporter notre aide et de nous rendre utiles. C'est pour cela que nous nous sommes engagés. Si c'était à refaire, nous n'hésiterions pas ! …" C'est en ces termes que Farid et Diadié, concluent leur expérience d'un mois au Mali devant la presse et un parterre de convives tout à leur écoute. Un mois d'une aventure humaine et personnelle unique au contact des populations locales et des réalités quotidiennes pas toujours faciles.

Soutenir une génération qui s'implique

Un engagement salué unanimement par les organisateurs M. Diarra, président de l'Association Achéroise pour la solidarité internationale (AASI) et Mme Macalou, présidente de l'association Magninia. Très enthousiaste, Ali Soumaré a souligné pour sa part l'importance de ces chantiers qui ont *"des vertus de citoyenneté et permettent la création de liens sociaux"*. Madame le Maire, quant à elle, a tenu à remercier l'ensemble des partenaires présents et a manifesté sa volonté de soutenir *"une génération prête à s'impliquer dans des projets solidaires"*.

EN RÉSUMÉ

Le chantier jeunesse avait pour objectif l'aménagement d'un centre de formation professionnelle à Bamako, le défrichage du terrain d'un centre culturel pour jeunes aveugles et l'installation des équipements de la nouvelle école "René Simon", située au village Madihaway, dans la région de Kayes. À l'heure où la municipalité s'engage dans la mise en œuvre de son Agenda 21, la Ville a souhaité mettre à l'honneur l'investissement de ces deux jeunes dont le projet professionnel pourra se nourrir de cette expérience internationale forte.

Le RSA s'ouvre aux jeunes de 18 à 25 ans

Depuis le 1er septembre, le revenu de solidarité active a été étendu aux moins de 25 ans qui ont déjà travaillé. Mode d'emploi.

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en application le 1er juin 2009, remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Cette prestation est versée à des personnes qui ne travaillent pas et qui sont sans ressource mais également aux personnes en activité salariée et dont les revenus sont limités. Ce dispositif s'adressait jusqu'alors aux plus de 25 ans : depuis le 1er septembre dernier, les jeunes de 18 à 25 ans y ont également droit.

Faites le test

Pour prétendre à cette prestation, il faut avoir travaillé deux ans sur les trois dernières années. Sont pris en compte les temps de formation dans le cadre de l'apprentissage rémunéré, de l'alternance, les missions d'intérim, les périodes de travail à temps partiel et les périodes de perception de l'allocation d'assurance chômage.

Le CCAS de Vernouillet n'instruit pas les dossiers de demandes de RSA mais peut vous aider à faire la simulation depuis le site www.caf.fr afin de déterminer si vous remplissez les conditions d'attribution. Vous saurez ainsi rapidement si votre situation paraît favorable à l'ouverture de vos droits.

Pour l'instruction de votre dossier, vous pouvez vous adresser au Secteur d'Action Sociale de Verneuil-sur-Seine (01 39 28 17 37).



Culture

Création d'un atelier théâtre

À partir du 20 janvier, la municipalité propose, dans le cadre du passeport culturel à destination des adultes (nouveauté), un atelier de théâtre animé par Noémie Trancoso. Il se déroulera tous les jeudis soirs de 20h30 à 22h à la Maison des Buissons.

La première partie du cycle portera sur des exercices spécifiques à la pratique théâtrale (voix, corps, concentration, écoute, mime, émotions, interprétations...) tandis que la seconde abordera le jeu de comédien proprement dit. Ce travail aboutira à la création d'un spectacle en juin.

Inscriptions au 01 39 71 56 13 - mail : animation@vernouillet.fr



Noémie Trancoso, le théâtre dans la peau

Diplômée en arts du spectacle, formée à la pratique théâtrale à l'école Coté cour à Paris et membre de deux compagnies de théâtre (Astyanax et Courant d'Art), Noémie Trancoso est une jeune Vernolitaine de 25 ans animatrice théâtre à la maison des loisirs de Chambourcy et au collège de Vernouillet. Auteur, metteur en scène et comédienne, elle est à l'origine de quatre créations théâtrales : “Assassine”, “Les Monologues du Cœur”, “Cactus Parano” et “Cactus Chamalo”.

Contes de Noël à la bibliothèque les 8 et 11 décembre



Le Père Noël a perdu la mémoire... À vous de la lui rafraîchir pour sauver la fête de Noël ! Entre histoires burlesques, danses et chansons, un spectacle interactif, pétillant et drôle pour les petits et grands. Ce spectacle, proposé par la Ville, se déroulera à la bibliothèque municipale le **mercredi 8 à 14h** et le **samedi 11 décembre à 10h30**. Il sera animé par la musicienne et conteuse Sandra Czeher.

Inscription obligatoire au 01 39 71 56 10.

Franc succès pour les ateliers créatifs de la bibliothèque

La bibliothèque organise depuis le mois d'octobre les ateliers créatifs. C'est une nouveauté de la rentrée qui a lieu tous les premiers mercredis du mois de 14h à 15h à la bibliothèque et le second mercredi en accueils de loisirs. L'objectif est de sensibiliser les jeunes à l'art par le biais d'une activité manuelle et artistique.

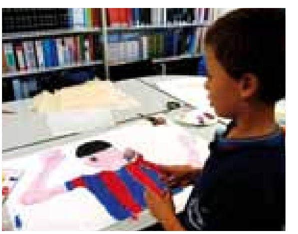
En octobre, les enfants ont ainsi pu découvrir l'œuvre du peintre symboliste autrichien Gustav Klimt et réalisé un autoportrait grandeur nature. En novembre, ils ont reproduit un personnage de la littérature jeunesse à travers le procédé de la mosaïque.

Le prochain atelier aura lieu le **8 décembre** avec pour objectif la réalisation d'un livre objet sur le thème de Noël.

L'inscription est obligatoire. Tél. : 01 39 71 56 10

Atelier Gustav Klimt






Atelier mosaïque






À la découverte de notre identité avec les Cercles historiques

La Fédération des Cercles historiques édite un nouveau livre sur le thème “Économie et transports dans les Yvelines”.

Vous pouvez l'acheter au prix de 18 euros auprès du Cercle historique de Vernouillet. Tél. : 01 39 71 99 31

Le Festival Odyssées en Yvelines à Vernouillet

Ce festival itinérant, porté par le Centre dramatique national de Sartrouville, propose pour sa nouvelle édition sept créations théâtrales de divers continents. La municipalité vous invite à découvrir deux d'entre elles. Ne les manquez pas. L'entrée est libre.

Mercredi 2 février à 15h

"Venavi ou pourquoi ma sœur ne va pas bien"
Spectacle de marionnettes - Jeune public à partir de 6 ans
Maison des Buissons - Gratuit sur réservation

De Rodrigue Norman / Mise en scène Olivier Letellier avec Athanase Kabré (comédien-marionnettiste-manipulateur)

Depuis des années, Akouélé ne va pas bien. C'est que son frère jumeau Akouété a disparu. Il est parti chercher du bois dans la forêt et n'est jamais revenu ... Sous la forme d'une âme qui erre, Akouélé, le frère, revient livrer à qui peut entendre le remède qui délivrera sa sœur du chagrin.

Le comédien Athanase Kabré, à la fois manipulateur et marionnettiste, nous fait voyager dans ce conte où une sœur désespérée croit avoir perdu son frère et où un frère disparu erre à la recherche de sa sœur. Un beau texte venu d'Afrique, plein de soleil et de sourire, qui traite de l'absence d'un être cher et des rapports liés à la gémellité.

Vendredi 11 février à 14h30 (scolaires) et 21h (tout public)

"À portée de Crachat" Pièce de théâtre
Espace des Résédas - Gratuit sur réservation

De Taher Najib / Mise en scène Laurent Fréchuret / avec Mounir Margoum

Un acteur palestinien est confronté, partout où il va, à des images de lui-même qui lui sont étrangères : celle du guerrier arabe vengeur et victorieux aux yeux de son public de Cisjordanie ; celle du terroriste potentiel dans son propre pays, Israël, où de toute façon il n'est jamais perçu ni traité comme un citoyen de plein droit.

Dans de petites scènes aux enchaînements fluides, À portée de crachat révèle un personnage attachant et complexe, balloté entre la grande Histoire - le conflit israélo-palestinien - et son métier de comédien qui l'amène à traverser les frontières, à vivre d'un côté et de l'autre, sans être vraiment chez lui nulle part. Usant du détour par le quotidien et le rire, cette pièce en forme de monologue-récit interroge l'identité, sans dogmatisme, sur le ton de l'ironie douce-amère.

Sortie familiale au musée Guimet

Dimanche 23 janvier

À travers son exposition intitulée "Costumes d'enfants, miroir des grands", ce musée, dédié principalement aux arts asiatiques, dresse un panorama inédit des vêtements portés à l'occasion de cérémonies d'apparat et de célébrations religieuses dans des pays tels que l'Inde, la Chine, le Japon ou l'Indonésie. Textiles des XVIIIe, XIXe et XXe siècles, photographies, illustrations, céramiques et outils techniques se côtoient pour aborder ce thème de façon complète.

Départ 11h30 et retour à 18h30

Rendez-vous parking de l'Association artistique. Tarif : 5 euros.
Infos : Pôle Animation au 01 39 71 56 13

Soirée loto géant

Mercredi 29 décembre

Dans le cadre des activités du Pôle Animation, la Ville organise une soirée "Loto Géant" en direction des familles vernolitaines. Cette soirée aura lieu le **mercredi 29 décembre à partir de 20h30** à l'Espace des Résédas. De nombreux lots sont à gagner.



L'entrée est libre, les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte.
Infos : Pôle Animation au 01 39 71 56 13

Expositions en mairie (hall Decaris)

Les Photophiles de Villennes

Du mercredi 5 au samedi 15 janvier
Les Photophiles de Villennes est un collectif de passionnés de Photographies. Chaque année ces derniers organisent une exposition collective. Un aperçu de leur travail photographique vous est proposé.

Les Héros de la BD

Du vendredi 21 janvier au vendredi 11 février
Des Pieds Nickelés à Corto Maltese, en passant par Bécassine ou Astérix, cette exposition permet de découvrir les différentes facettes (traits physiques, qualités, défauts…) des héros de la bande dessinée.



Campagne de recensement 2011 : on compte sur vous !

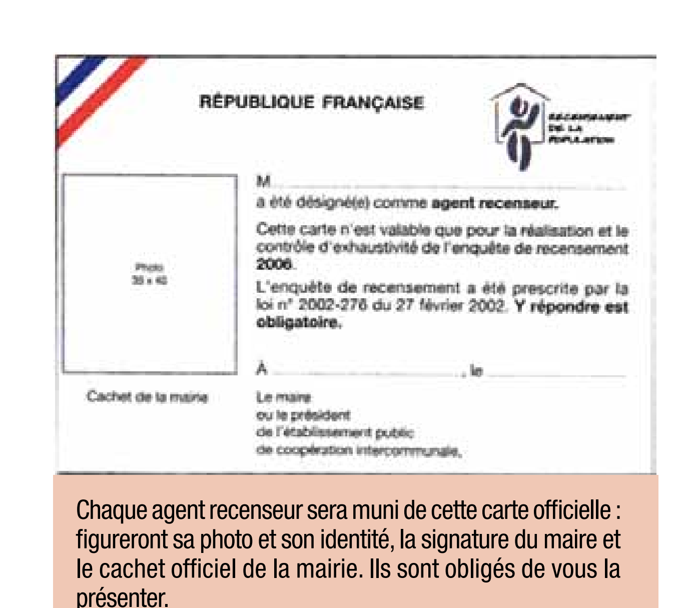
Vernouillet, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. La prochaine campagne se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

À partir du 20 janvier 2011, un agent recenseur, identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire, se rendra à votre domicile. Il vous remettra deux questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. L'agent recenseur viendra les récupérer une fois que vous les aurez lus et remplis. Il peut vous apporter son aide.

La qualité de votre réponse est importante

Participer au recensement est un acte civique obligatoire. En effet, grâce à cette opération, chaque commune, chaque département ou région, peut connaître le nombre de ses habitants et leurs caractéristiques et donc adapter ses infrastructures et équipements à leurs besoins. Il est donc indispensable que les personnes enquêtées remplissent avec sérieux les questionnaires. Les informations recueillies sont strictement confidentielles : elles ne peuvent être communiquées à aucune administration, aucune entreprise ou aucun particulier. Protégées par la loi, elles sont ensuite traitées par l'Insee pour produire à tous les niveaux d'organisation du territoire des statistiques anonymes et largement diffusées.

Si vous souhaitez en savoir plus, contactez le service de l'état civil de la mairie au 01 39 71 56 12. Les résultats de cette campagne seront diffusés sur le site www.insee.fr.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

M. ....

a été désigné(e) comme **agent recenseur.**

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement **2006**.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

Photo 35 x 45

À ...., le ....

Cachet de la mairie

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,

Chaque agent recenseur sera muni de cette carte officielle : figureront sa photo et son identité, la signature du maire et le cachet officiel de la mairie. Ils sont obligés de vous la présenter.

Cérémonie en l'honneur des nouveaux arrivants

Le 15 octobre, Mme le maire et Mme Brigitte Loubry, adjointe en charge des solidarités et de la vie citoyenne, ont reçu les nouveaux habitants. Un moment convivial au cours duquel chacun a pu échanger ses premières impressions.







Hommage aux Anciens combattants

Le 11 novembre, la municipalité a commémoré l'Armistice de 1918 qui marqua la fin de la Première Guerre mondiale (1914-1918), la victoire des Alliés et la capitulation de l'Allemagne. M. Martin, président de l'Amicale des Anciens combattants, a rendu un vibrant hommage et les jeunes élus du Conseil municipal enfants ont lu le discours de M. Hubert Falco, secrétaire d'État à la Défense.

La ville recrute des agents recenseurs

Pour réaliser le recensement sur Vernouillet, l'Insee en partenariat avec la Ville, recrute des agents recenseurs rémunérés. Le poste exige une bonne capacité de compréhension, de la rigueur et des qualités rédactionnelles certaines. Par ailleurs, vous devez être disponible du **20 janvier au 19 février à partir de 19h**, tous les jours de la semaine, week-end inclus. Si vous êtes retenu(e), une formation sur deux demi-journées sera organisée avant le démarrage de l'opération de recensement. Si vous souhaitez postuler, vous pouvez dès à présent remplir le formulaire d'inscription téléchargeable depuis le site de la ville ou contacter le service état civil situé en mairie.

Renseignements : 01 39 71 56 12
francoise.delcroix@mairie-vernouillet.fr

Cérémonie de remise des diplômes du brevet des collèges

Le 12 octobre, la municipalité a tenu à féliciter les jeunes vernolitains, heureux lauréats du brevet. Pour l'année scolaire 2009/10, le taux de réussite au collège Émile Zola a été de 81 % soit 6 points de mieux que l'année précédente. Sur les 68 élèves présents, 55 ont été admis, dont 24 avec mentions.





Une loi pour renforcer la protection des victimes de violences conjugales

La loi du 9 juillet 2010 relative “aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières” est entrée en vigueur depuis le 1er octobre. La création d’une ordonnance de protection et le port du bracelet électronique pour les maris violents sont quelques unes des mesures de cette loi.

En 2009, 157 femmes ont succombé aux coups de leur conjoint en France. La lutte contre ces violences faites aux femmes a ainsi été déclarée “grande cause nationale” en 2010. En juillet dernier, l’Assemblée Nationale a voté à l’unanimité une loi prévoyant de renforcer l’arsenal législatif.

Mesure phare de ce texte : la création d’une “ordonnance de protection” provisoire des victimes, intervenant en amont du dépôt de plainte. Celle-ci permet désormais aux juges aux affaires familiales de prendre toute une série de dispositions en faveur des femmes en danger afin de leur éviter de demeurer dans la situation de violence et de stabiliser la situation rapidement. Des logements sont donc prévus pour accueillir les victimes et leurs enfants, l’autorité parentale du conjoint pouvant être retiré.

Autre point important, le harcèlement moral qui était reconnu dans la sphère du travail est introduit dans la sphère privée. En effet au 3919, numéro d’appel dédié aux violences sexuelles, trois quart des appels concernent des violences psychologiques graves qui font sombrer de nombreuses femmes dans la dépression. Le juge peut statuer sur des preuves matérielles, lettres, SMS, mails témoignages et des preuves médicales. Enfin, le dispositif d’éloignement des maris (ou concubins) violents introduit le principe du bracelet électronique, testé avec succès en Espagne, pour garantir la sécurité des femmes menacées. Ces bracelets électroniques visent à maintenir le conjoint violent à distance et seront testés pendant 3 ans.

Le saviez-vous ?

Des aides juridictionnelles sont accordées aux victimes et ce, sans condition de ressources ni de situation juridique stable (étrangères, sans papiers…). Il est donc possible d’agir, même sans porter plainte.

La ville de Vernouillet participe au financement d’un intervenant social dédié à ces questions au commissariat de Poissy, 16 boulevard Louis Lemelle.

Contact : Natacha Gallé au 01 39 22 59 64
Mail : ngalle@ville-poissy.fr
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h30 / 13h15 à 17h45
Samedi de 8 h à 13 h

Le Point d’accès au droit (PAD) de Poissy accueille également des permanences du CIDFF (Centre d’Information sur les Droits des Femmes et des Familles). Tél. : 01 39 65 23 11.

Le numéro 39 19 est un numéro d’écoute national unique et anonyme. Vous serez conseillés et informés sur les démarches à suivre. Coût d’un appel local. Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 22 h, les jours fériés de 10 h à 22 h.

Une facture d'électricité moins lourde

Si vous avez de faibles revenus, vous avez peut-être droit à un tarif réduit sur votre consommation électrique. Mais c'est à vous de le demander.

Près de la moitié de l'énergie consommée dans les foyers français est électrique. Autant dire que le prix du kilowatt-heure peut vite peser sur votre budget… Mais vous avez peut-être droit à un tarif réduit sur l'abonnement et sur une partie de votre consommation électrique. Cette tarification spéciale de l'électricité – dite de "première nécessité" (TPN) – permet de réduire la facture des premiers 100 kW/h consommés de 30 % à 50 % selon le nombre de personnes vivant dans le foyer. Elle s'applique aux ménages dont le quotient social est inférieur ou égal à celui ouvrant droit à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU). C'est-à-dire qui disposent d'un revenu maximum, par exemple, de 1 332 euros par mois pour une famille de 4 personnes ou de 634,25 euros pour une personne seule (1er juillet 2010).

Comment en bénéficier ?

Les organismes d'assurance maladie communiquent aux fournisseurs d'électricité, tous les trimestres les noms, prénoms et adresses des consommateurs qui sont susceptibles de bénéficier du "tarif spécial de première nécessité", et le nombre de personnes que compte le foyer. À partir des informations fournies par les organismes d'assurance maladie, les fournisseurs d'électricité adressent à leurs consommateurs une attestation à remplir et à leur renvoyer. Certains foyers vernolitains bénéficient déjà de ce tarif. Mais de nombreux autres y ont droit et ne le savent pas. Ils n'ont en effet pas repéré dans leur boîte aux lettres le formulaire officiel de demande – souvent confondu avec de la pub – qu'ils doivent remplir et renvoyer. Attention donc à votre courrier, il contient peut-être votre dossier d'accès aux "tarifs sociaux de l'énergie" que vous devez remplir et renvoyer au moyen de l'enveloppe T jointe à ce courrier. Si vous n'avez pas ce formulaire mais pensez avoir droit au tarif de première nécessité, renseignez-vous en appelant le 0 800 333 124 (appel gratuit). Un coup de fil qui peut valoir le coup : l'économie moyenne des familles qui bénéficient de cette aide est de 77 euros par an.

Bon à savoir :

Depuis la séparation d'EDF et GDF, le groupe Gaz de France a aussi mis en place un dispositif permettant aux foyers à faibles revenus de diminuer le montant de leur facture de gaz. Il s'agit du tarif spécial de solidarité gaz (TSS) qui permet "une réduction sur chaque facture pour les contrats individuels ou forfaitaire pour les résidents d'immeubles chauffés collectivement au gaz".

N° vert GDF : 0 800 333 124 de 9 heures à 18 heures du lundi au vendredi.

Le Conseil général revient sur sa décision concernant la carte de transport Améthyste

Depuis le 1er juillet dernier, les demandeurs de la carte Améthyste devaient déclarer un montant d'impôt soumis au barème égal à 0. Le Département est finalement revenu sur cette décision en réintroduisant le critère de non-imposition.

Créée en 1976, la carte de transport Améthyste, délivrée et financée par le Conseil général, permet aux plus de 65 ans, aux Anciens combattants et aux personnes handicapées de voyager gratuitement en Île-de-France.

Or, au mois de mars dernier, le Conseil général a modifié les critères d'attribution des cartes de transport en y ajoutant des conditions de ressources. En effet, pour bénéficier de la gratuité des transports, le montant de l'impôt soumis au barème des demandeurs devait être égal à 0€ sur l'avis d'imposition. Cette nouvelle règle a eu pour effet d'exclure la majorité des bénéficiaires habituels.

Inquiétude chez les élus locaux

De nombreux élus du département, dont madame le maire, ont fait part au Président du Conseil général, de leur étonnement et de leur inquiétude devant la sup-pression de cette aide qui permettait aux personnes âgées de rester en contact avec le monde extérieur en maintenant leur autonomie.

Le Président du Conseil général, Alain Schmitz, a reconnu avec sagesse que *"cette disposition s'était avérée pénalisante pour les personnes âgées et les personnes handicapées aux revenus modestes, ce qui n'était pas l'objectif recherché"*. Le Conseil général est donc revenu sur le critère de non-imposition pour attribuer la gratuité de la carte Améthyste. Il a en même temps aligné ce critère de non-imposition à l'aide du Département pour la consommation d'énergie et l'abonnement téléphonique. Le coût de cette disposition extra-légale pour le Département est de 1M€.





Le Centre communal d'action sociale vous informe

Le colis de Noël pour les personnes handicapées

Le colis de Noël est désormais étendu aux personnes handicapées vernolitaines âgées de moins de 65 ans titulaires de la carte d'invalidité ou bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé. Si vous-même ou un membre de votre famille répondez à ces conditions, n'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du CCAS (01 39 71 56 11) muni des documents suivants : une pièce d'identité, la carte d'invalidité et/ou votre justificatif de versement de l'allocation adulte handicapé.

Antenne des Restos du Cœur ouverte à Vernouillet

LES RESTAURANTS DU CŒUR

L'antenne des Restos du Cœur a ouvert ses portes depuis le 29 novembre dernier dans un local prêté par la mairie.

Pendant tout l'hiver, les bénévoles accueilleront les plus démunis les lundis, mercredis et vendredis, de 9h à 11h dans le local situé 85, allée des Résédas.

Renseignements : 06 03 94 94 73

L'aide financière pour l'abonnement téléphonique

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) et le Conseil général des Yvelines aident les personnes résidant à leur domicile à financer leur abonnement téléphonique (le règlement des communications et autres options restant à la charge de l'abonné). Les bénéficiaires de cette aide sont les personnes âgées de plus de 70 ans qui ne sont pas imposables sur le revenu 2008 avant déduction fiscale ainsi que les personnes de plus de 65 ans titulaires des minimas sociaux. Cette aide est également accordée aux personnes handicapées titulaires de la carte d'invalidité à 80%, non imposables sur le revenu 2008 avant déduction fiscale.

Les demandes doivent être faites dès à présent au CCAS accompagnées des documents suivants : une pièce d'identité, l'avis de non imposition 2008, un relevé d'identité postale ou bancaire, les six factures de téléphone de l'année 2010, la carte d'invalidité à 80 % pour les personnes handicapées.

Le banquet des Anciens

Le banquet annuel des Anciens organisé par le CCAS aura lieu le **mardi 7 décembre** en présence de Mme le Maire. Le déjeuner est entièrement gratuit et ouvert à tous. Attention : les inscriptions sont closes depuis le 15 novembre. Pour être inscrit automatiquement l'an prochain et être tenu informé des activités du CCAS, faites-en la demande dès à présent au 01 39 71 56 11.







Bienvenue au nouveau boulanger du centre-ville

Installés depuis le 1er octobre, Toufik et son équipe proposent un savoir-faire artisanal qui a déjà conquis les papilles de nombreux Vernolitains. *"Nous souhaitons innover et proposer une large gamme de produits tout en restant à l'écoute de la clientèle."* confie-t-il. Pains spéciaux de toutes formes pour toutes occasions, pains aux céréales, pain viking avec huit sortes de céréales (la spécialité de la maison), pain au maïs, pains aux fromages, pains à l'ancienne, pain semoule, pain Batbout et bientôt pain biologique, le choix est vaste ! Côté pâtisserie, on retrouve la même exigence de qualité et de diversité. Une dégustation gratuite est d'ailleurs prévue tous les samedis et dimanches matins jusqu'au 19 décembre. Et pour les plus gourmands, l'équipe va lancer prochainement un dessert italien, la Ricotta, et du nougat fait maison.

5/6 place du général de Gaulle
Ouvert du lundi au dimanche matin de 7h30 à 19h30
Service de livraison à domicile - Restauration sur place



Changement d'horaires du bureau de Poste de Vernouillet

Les horaires d'ouverture de votre bureau de Poste situé 20, place du Général de Gaulle ont changé depuis le 1er novembre. Il est désormais ouvert le samedi de 9h à 12h15 (au lieu de 12h30). Les horaires en semaine restent identiques : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. Tél : 3631 (appel non surtaxé) et pour les professionnels : 3634 (0,34€ TTC/min à partir d'un téléphone fixe, du lundi au vendredi de 8h à 18h30)

Aide au logement étudiant

La Caisse d'allocations familiales des Yvelines (Cafy) met à disposition des étudiants un téléservice "aide au logement étudiant" pour faciliter leurs démarches administratives. En se connectant sur le www.caf.fr, ils peuvent saisir en ligne leur demande, imprimer leur dossier personnalisé puis le transmettre à la Cafy, accompagné des pièces justificatives demandées. Ils peuvent également estimer le montant de leur aide au logement depuis le site.

Inscription sur les listes électorales : c'est maintenant !

Les jeunes qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec la mairie s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office. De même, les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune doivent indiquer leur nouvelle adresse à la mairie au plus tard le **31 décembre 2010** pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils seront rattachés. Dans tous les cas, les pièces à fournir lors de votre demande d'inscription sont la carte nationale d'identité ou un passeport en cours de validité et un justificatif de domicile (loyer, avis d'imposition ou quittance de gaz et d'électricité).



Journées de chasse

L'Office national des forêts a fixé les dates des journées de chasse dans les forêts domaniales de la région. En forêt de Marly, ces journées sont prévues les jeudis 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier. Pour celle de Saint-Germain-en-Laye, il s'agit des mardis 23 et 30 novembre, 7 et 14 décembre, 11, 18 et 25 janvier 2011, 1 et 8 février. Des panneaux de signalisation seront disposés en périphérie des zones de chasse.

GDF Suez vous informe

La fusion de Gaz de France avec Suez a donné naissance à un nouvel acteur : GDF Suez. Les numéros de téléphone ont donc changé :

- **Urgence Sécurité Gaz :** appeler GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- **Pour le raccordement au gaz naturel :** appeler GrDF au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)
- **Si vous avez un contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DolceVita :** 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr

CNAV : nouveau numéro d'appel

La Caisse nationale d'assurances vieillesse (Cnav) informe ses usagers de son nouveau numéro d'appel : le **3960**. (Ce numéro remplace le 0821 10 12 14 qui sera définitivement fermé à compter du 1er janvier 2011). Les assurés pourront connaître l'actualité sur la retraite, accéder à des informations personnelles 24h/24h et 7j/7j, mais aussi être mis en relation avec un conseiller de 8h à 17h du lundi au Vendredi. Vous pourrez dorénavant accéder au site Internet de la Cnav à l'adresse suivante : www.lassuranceretraite.fr

Un soutien juridique aux accidentés

Au travail, sur la route, au domicile, en faisant du sport … Un accident est si vite arrivé. Que faire quand cela arrive ? Quelle prise en charge, quelle indemnisation, quelles démarches effectuées ? A toutes ces questions, la Fnath, association loi 1901 a but non lucratif, vous répond. Première association à défendre la cause des accidentés et des handicapés, elle regroupe plus de 15 000 personnes présentes dans de nombreuses commissions et institutions. Pour connaître les jours, horaires et lieu de permanences juridiques dans le département, contactez le 01 49 23 84 00 ou fnath75@wanadoo.fr

Grand froid : la solidarité avant tout

La municipalité rappelle qu'il appartient à tout citoyen d'appeler le **Samu social au 115** (appel gratuit) si une personne se trouve sans abri ou en grande détresse. Un geste de solidarité citoyenne qui peut prévenir toutes situations à risques et sauver des vies.

Attention au monoxyde de carbone cet hiver

Le monoxyde de carbone (CO) est la 1re cause de mortalité par intoxication en France. La période de chauffe est particulièrement favorable à ces intoxications : les trois quarts d'entre elles se produisent d'octobre à mars.

Parce que le monoxyde de carbone est un gaz inodore et invisible, l'intoxication est très sournoise. Grande fatigue, maux de tête, vertiges, nausées, confusion mentale sont les signes qui doivent vous alerter. Dans une forme aiguë, l'intoxication peut entraîner une perte de connaissance, une paralysie musculaire, voire le coma. Elle peut s'avérer mortelle en moins d'une heure.

Comment limiter les risques ? Ne bouchez jamais les grilles d'aération notamment dans la cuisine, la chaufferie, la salle de bain et aérez votre maison tous les jours et surtout l'hiver. Faites vérifier annuellement vos appareils et n'utilisez pas d'appareils de chauffage de fortune (porte de four allumée) ou d'appareils destinés exclusivement à l'extérieur (groupe électrogène, barbecues…). Par ailleurs, ne détournez pas de leur usage les chauffages d'appoint simplement destinés à être utilisés par intermittence et non en continu (ex : chauffage non relié à un conduit d'évacuation). Enfin, vous pouvez équiper votre logement de détecteurs de monoxyde de carbone, destinés à vous alerter de la présence de ce gaz. Mais, attention, cet équipement ne vous dispense pas des règles d'entretien et de vérification de vos appareils.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :

❶ Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,

❷ Évacuez les locaux au plus vite et appelez le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs Pompiers) ou le 15 (Samu).

❸ Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des sapeurs pompiers.

Tribune de l'opposition

Nouveau centre commercial : beaucoup de questions sans réponses ...

Prévu pour 2014, le projet de centre commercial Val-de-Seine II devrait être étudié par la Commission Départemental d'Aménagement Commercial (CDAC) d'ici la fin de l'année 2010.

Mais un projet de cette envergure (22 000 m² de surface commerciale ; plus de 80 boutiques et restaurants) correspond-il aux attentes des Vernolitains qui apprécient aujourd'hui de pouvoir faire leurs courses dans un supermarché et une galerie à taille humaine, échappant ainsi à la cohue des zones commerciales qui foisonnent dans les environs ?

De multiples interrogations perdurent également quant au devenir des locaux actuels. Contraints aujourd'hui de procéder à des travaux de mise en sécurité dont la facture s'élève à plusieurs centaines de milliers d'euros, les petits commerçants de la galerie s'interrogent sur leur avenir à Vernouillet. Pourront-ils être transférés dans le nouveau centre commercial et surtout à quelles conditions ?

Rappelons enfin que ce nouveau centre commercial, présenté comme un modèle en matière environnementale, sera érigé sur un sol extrêmement pollué (85 000m³ de déchets amiantés) et en zone inondable.

Groupe des élus de l'opposition "S'unir pour Vernouillet"
c/o Sandrine Feraud, 22 rue de Breteuil, 78540 Vernouillet.
opposition-vernouillet78@neuf.fr -
http://opposition-vernouillet78.blog.sfr.fr/

Tribune de la majorité

Vernouillet bouge, et ça se voit !

La réforme des collectivités voulue par le gouvernement tient lieu d'une déstructuration systématique des capacités de financement des collectivités territoriales. Pire, l'Etat entrave la collaboration des communes avec les Départements et les Régions ! Toutefois, malgré les incertitudes que les mesures gouvernementales laissent planer sur les budgets communaux, il est de notre devoir d'anticiper. Nous continuons à préparer l'avenir.

Vernouillet vit aujourd'hui une période transitoire : les structures publiques comme les logements privés sont l'objet de travaux importants. Les perspectives offertes par la politique de développement de la ville nous conduisent à espérer voir la population de la commune dépasser bientôt les 10 000 habitants.

Préserver le cadre de vie qui nous est si cher, c'est une priorité qu'il faut concilier avec les besoins présents et à venir. Nous savons que les Vernolitains reconnaissent la nécessité des travaux en cours, et leur pertinence. Nous savons que vous êtes prêts à accompagner nos efforts en 2011 pour que notre ville reste à la fois paisible et dynamique.

C'est sur la durée que la majorité municipale travaille, un projet politique se conduisant à long terme (ce que l'opposition n'a jamais pu comprendre). Sinon, c'est l'immobilisme d'une ville dortoir qui nous guette. Vernouillet rêve d'avenir mais ne s'endort pas !

Groupe de la majorité municipale
Ensemble pour l'avenir de Vernouillet
v.avenir@gmail.com
Blog : vernouillet-avenir.over-blog.com

État civil

Félicitations

Emilie DHONT
Née le 04/04/2010
Matthew VENTURA
Né le 15/06/2010
Malo GRANGER
Né le 17/06/2010
Ulysse CHAROLAIS
Né le 24/06/2010
Alexis HERGAULT
Né le 10/07/2010
Maëllys YUNG-HING
Née le 13/07/2010
Corentin PICHOT
Né le 19/07/2010
Jihane FALLOUS
Né le 22/07/2010
Alexina BOURGEOIS
Née le 30/07/2010
Aurélien FEUGIER
Né le 31/07/2010
Camille COCQUIÉRE
Née le 04/08/2010
Juliette DIDELOT
Née le 27/08/2010
Loan LE MAîTRE
Né le 30/08/2010
Guilhem LEVÊQUE
Né le 31/08/2010
Ayiba YASSI
Né le 11/09/2010
Naëlle EL GHAZI- - THOMAS
Née le 22/09/2010
Hélange HERMIER DUFOSSE
Née le 25/09/2010
Michel-François SYLVA
Né le 29/09/2010
Enorah PINSARD
Née le 30/09/2010
Sory-Faye CABA
Né le 8/10/2010

Vœux de bonheur

TAILLEFER Olivier/BOUZID Linda
Le 10/07/2010
CHERIFI Mohamed/LE DOUSSAL Angélique
Le 24/07/2010
AOUÏRA Olivier/ROBERT Sabrina
Le 30/07/2010
LIBERGE Romain/MUSSEAU Anne-Claire
Le 26/08/2010
LEVERT Donovan/BEUGNY Vanessa
Le 04/09/2010
PROTIN Nicolas/MARCHAND Céline
Le 04/09/2010
GONTARD Gilles/CALDERON Céline
Le 04/09/2010
GROLLEAU Yann/GOMES Andgelina
Le 25/09/2010
LEBZAR Hamid/BERKANI Lamia
Le 01/10/2010

Condoléances

Georgette COLOMBI veuve FERRU
Décédée le 09/072010
Mireille MACÉ Veuve PIAU
Décédée le 06/08/2010
Jacques BILLON
Décédé le 10/08/2010
Jean DELOINCE
Décédé le 09/08/2010
Lucienne HUBERT
Décédée le 20/08/2010
Jacques NACKAB
Décédé le 24/08/2010
Roger MOYET
Décédé le 24/08/2010
Janine ANDRAUD veuve MARTIN
Décédée le 26/08/2010
Maurice SEIGNEURIN
Décédé le 05/09/2010
Franck COUDREAU
Décédé le 28/08/2010
Yvonne PRéVôT veuve NOIRARD
Décédée le 12/09/2010